

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 1 sur 14

ONF Hardener

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : ONF Hardener

Code produit : ONF-1

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Fast curing agent for Super Sap ONE Epoxy

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

Gougeon Brothers, Inc.
100 Patterson Ave.
Bay City, MI 48706, U.S.A.
310-882-2120
safety@entropyresin.com

Fournisseur :

Canada

Composites One
26596 Gloucester Way Unit #105
Langley, BC V4W 4A8

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

CHEMTREC

800-424-9300 US

703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Corrosion de la peau, catégorie 1A

Lésions oculaires graves, catégorie 1

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Sensibilisation respiratoire, catégorie 1

Toxicité orale aiguë catégorie 4

Toxicité aiguë (dermique) catégorie 4

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Danger de toxicité aquatique aiguë, catégorie 3

Danger de toxicité aquatique chronique, catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 2 sur 14

ONF Hardener

- H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.
- H334 Peut causer des symptômes d'allergie, de l'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H312 Nocif en contact avec la peau.
- H332 Nocif en cas d'inhalation.
- H402 Toxicité pour la vie aquatique.
- H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Déclarations de mise en garde :

- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.
- P264 Bien se laver la peau et les yeux après utilisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.
- P284 Porter une protection respiratoire.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer.
- P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec du savon et de l'eau.
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
- P330 Rincer la bouche
- P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P405 Garder dans un endroit fermé à clé.
- P501 Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

Dangers non classés par ailleurs :Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 100-51-6	Alcool benzylique	25-30
Numéro CAS : 2579-20-6	1,3-Cyclohexanediméthanamine	22-33

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 3 sur 14

ONF Hardener

Numéro CAS : 2855-13-2	Isophorone diamine	25-30
Numéro CAS : 8007-24-7	Cashew nutshell liquid	15-20
Numéro CAS : 102-71-6	2,2',2''-nitrioltriéthanol	<5
Numéro CAS : 110-85-0	Pipérazine	<2

Informations supplémentaires : Aucun(e)

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver la zone avec du savon et à l'eau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Ne pas faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 4 sur 14

ONF Hardener

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale hermétique

Précautions particulières :

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

Fermer les sources d'inflammation

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhaler le brouillard or la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

Entreposer loin d'aliments.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 5 sur 14

ONF Hardener

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
WEEL	Alcool benzylique	100-51-6	WEEL MPT 10,0 ppm
ACGIH	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	ACGIH VLS MPT : 5,0 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 0,03 ppm
Bulgaria	Alcool benzylique	100-51-6	MPT : 5,0 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
Czech Republic	Alcool benzylique	100-51-6	8-heures MPT : 40 mg/m ³
	Alcool benzylique	100-51-6	Ceiling limit (NPK-P): 80 mg/m ³
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	Limite maximum (NPK-P) : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite (NPK-P) : 0,3 mg/m ³
Latvia	Alcool benzylique	100-51-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
Poland	Alcool benzylique	100-51-6	8-heure MPT (NDS): 240 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT 8 heures (NDS) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes (NDSch) : 0,3 mg/m ³
Finland	Alcool benzylique	100-51-6	8 heures limite : 10 ppm (45 mg/m ³)
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	8 heures limite : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Limite 8 heures : 0,1 mg/m ³ (0,028 ppm)
	Pipérazine	110-85-0	Limite 15 minutes : 0,3 mg/m ³ (0,084 ppm)
Australia	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	Moyennes pondérées en temps : 5 mg/m ³
Estonia	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	LECT : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
Lithuania	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	LECT à 15 min : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT 8 heures: 0,3 mg/m ³ (0,1 ppm)
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 1 mg/m ³ (0,1 ppm)
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 1 mg/m ³ (0,1 ppm)
Slovenia	2,2',2''-nitrioltriéthanol	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 6 sur 14

ONF Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
Belgium	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
Denmark	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	MPT : 0,5 ppm (3,1 mg/m ³)
Ireland	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	LEP (MPT) 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LEP (MPT) 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP 15 minutes (LECT) : 0,3 mg/m ³
Italy	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	MPT à 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	15-min. LECT : 0,3 mg/m ³
Portugal	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	Limite d'exposition 8 heures : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
Spain	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	Limite d'exposition quotidienne (VLA_ED) à 8 h : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite d'exposition quotidienne de 8 heures (VLA_ED) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes (VLA-EC) : 0,3 mg/m ³
Sweden	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	Niveau Valeur Limite (NGV) : 0,8 ppm (5 mg/m ³)
	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	Limite à court terme (KTV) : 1,6 ppm (10 mg/m ³)
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite de niveau (NGV) : 0,1 mg/m ³ (0,003 ppm)
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite (TGV) : 0,3 mg/m ³ (0,006 ppm)
Brazil	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	Limite d'exposition 8 heures (VLS_MPT) : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 0,03 ppm
Canada	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 0,5 ppm (3,1 mg/m ³)
	2,2',2''-nitriлотриéтанол	102-71-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 7 sur 14

ONF Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 mg/m ³
	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 10 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Colombie britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures: 0,3 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Colombie britannique - LECT 15 minutes : 1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Manitoba - Limites d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 0,03 ppm
	Pipérazine	110-85-0	VLEP Ontario - Valeur d'exposition 8 heures MPT (MPT) : 0,03 ppm
Mexico	2,2',2''-nitrilotriéthanol	102-71-6	NOM-010-STPS-2014 : Valeur limite d'exposition à moyenne pondérée dans le temps (VLE-PPT) : 5 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite d'exposition, moyenne pondérée dans le temps (VLE-PPT) : 0,03 ppm
Croatia	Pipérazine	110-85-0	Concentration maximale permise (8 h) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Concentration admissible de courte durée (15 min) : 0,3 mg/m ³
Hungary	Pipérazine	110-85-0	MPT (Valeur ÁK) 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 60 minutes (Valeur CK) : 0,3 mg/m ³
Malta	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
Romania	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³
Slovakia	Pipérazine	110-85-0	MPT 8 heures (NPEL) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes (NPEL) : 0,3 mg/m ³
European Union	Pipérazine	110-85-0	Limite seuil : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
Austria	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
France	Pipérazine	110-85-0	Moyennes pondérées en temps (VME) : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	Limite d'exposition à court terme : 0,3 mg/m ³
Germany	Pipérazine	110-85-0	Valeur limite : 0,1 mg/m ³
Greece	Pipérazine	110-85-0	MPT à 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT 15 minutes: 0,3 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 8 sur 14

ONF Hardener

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Luxembourg	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³
Netherlands	Pipérazine	110-85-0	MPT fixateur, 8 heures : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	15-min. LECT fixateur : 0,3 mg/m ³
United Kingdom	Pipérazine	110-85-0	MPT : 0,1 mg/m ³
	Pipérazine	110-85-0	LECT : 0,3 mg/m ³

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide
Odeur :	Non déterminé ou non disponible
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	11
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	150 °C
Point d'éclair :	125 °C
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 9 sur 14

ONF Hardener

Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	0,99
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	200 cps
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Nocif en cas d'ingestion Nocif en contact avec la peau Nocif en cas d'inhalation

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Alcool benzylique	orale	DL50 - Rat - 1,230 mg/kg
	inhalation	DL50 - Rat - > 4,178 mg/m ³
1,3-Cyclohexanediméthanamine	orale	DL50 - rat - 880 mg/kg
Isophorone diamine	orale	DL50 - Rat - 1,030 mg/kg

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 10 sur 14

ONF Hardener

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
1,3-Cyclohexanediméthanamine	Corrosif pour la peau.
Cashew nutshell liquid	Irritant pour la peau.
Isophorone diamine	Corrosif pour la peau.
Pipérazine	Dommmages cutanés

Dommmages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque des lésions oculaires graves

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Cashew nutshell liquid	Corrosif pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Peut causer une réaction cutanée allergique. Peut causer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou encore des difficultés respiratoires en cas d'inhalation

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Isophorone diamine	Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Cashew nutshell liquid	Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Pipérazine	Exposition prolongée ou répétée peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles.

Cancérogénicité

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
2,2',2''-nitriлотriéthanol	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 11 sur 14

ONF Hardener

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Pipérazine	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité ou de l'embryon.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Nocif pour les organismes aquatiques

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Isophorone diamine	CL50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 17,4 mg/L - 48 heures
1,3-Cyclohexanediméthanamine	Essai statique CE50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 33,1 mg/l - 48 heures
	Essai statique CE50 - Algue Pseudokirchneriella subcapitata (algue verte) - 56,7 mg/l -72 heures

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 12 sur 14

ONF Hardener

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.


SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :


Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Numéro EMS	F-A, S-B
Quantités faisant l'objet d'une exception	30 ml emball. interne ; 1 l emball. externe
Quantité limitée	5L

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)


Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 13 sur 14

ONF Hardener

N° UN	2735
Nom d'expédition approprié UN	Amines, liquide, corrosif, N.S.A. (Isophorone diamine)
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	III
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
Quantités faisant l'objet d'une exception	30 ml emball. interne ; 1 l emball. externe
Quantité limitée	1L

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

2855-13-2	Isophorone diamine	répertorié
100-51-6	Alcool benzylique	répertorié
2579-20-6	1,3-Cyclohexanediméthanamine	répertorié
8007-24-7	Cashew nutshell liquid	répertorié
102-71-6	2,2',2''-nitriлотриэтанол	répertorié
110-85-0	Pipérazine	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 3-0-0

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Page 14 sur 14

ONF Hardener

HMIS : 3-0-0

Date de préparation initiale : 03.02.2018

Fin de la fiche de données de sécurité